



Le budget de Recherche 2005 : de l'esbroufe... encore de l'esbroufe

Le 30 septembre 2004

Secrétariat Administratif du Syndicat National CGT-INRA

RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél. 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50

Document consultable sur les sites <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> et <http://www.inra.cgt.fr>

Après l'exceptionnelle mobilisation du secteur public de la recherche, des personnels statutaires et non statutaires, doctorants et post docs, ITA comme chercheurs, du début de l'année, notamment à l'INRA, le budget 2005 pour la recherche était particulièrement attendu. Il y a de quoi être très déçu : aucune création d'emploi aussi bien pour les organismes de recherche, que pour l'enseignement supérieur et un milliard d'euros supplémentaires dont les 2/3 vont au "privé" (pour faire court). Après avoir créé, en juin dernier, des Fondations, il continue à éparpiller et orienter à des fins contestables l'argent public en mettant en place une Agence nationale pour la recherche. La CGT-INRA appelle les personnels à se re-mobiliser, notamment en signant la pétition ci-après.

Les précédents budgets pour la recherche avaient provoqué la colère et de grandes mobilisations aboutissant à certains reculs du gouvernement. Déjà en 2003, 150 postes de chercheurs avaient été supprimés. En 2004, 550 postes statutaires des EPST, 355 ITA et 195 chercheurs, avaient été "transformés" en 550 CDD. A l'INRA, 45 postes ont été supprimés en 2003 et 111 en 2004. En 2002 et 2003, 243 millions d'euros de crédits (valeur 2004) ont été annulés. Dans les budgets 2003 et 2004, le total des réductions de CP (crédits de paiement) représente une perte de 375 millions d'euros par rapport aux CP 2002 (à l'INRA, - 46 M€). Le total de ces annulations et réductions de crédits s'élève à 618 millions d'euros (valeur 2004). Cette gestion catastrophique de la recherche française par les gouvernements Raffarin successifs avait provoqué une mobilisation exceptionnelle dans le secteur public recherche avec le soutien actif de la population au début de l'année 2004.

Le 7 avril 2004, Fillon acceptait que les crédits 2002 non versés au CNRS, à l'INSERM et à l'INRA le soient, acceptait le rétablissement des 550 postes statutaires supprimés au budget 2004 et acceptait la création de 1000 postes pour l'enseignement supérieur. Dans les faits, ces postes n'ont toujours pas été budgétés et votés par une loi de finance rectificative à ce jour ! Précédemment Raffarin avait promis 3 milliards d'euros supplémentaires pour la recherche d'ici 2007. Dans ces conditions, les propositions budgétaires du gouvernement en 2005 pour la recherche étaient particulièrement attendues. Celles-ci devaient montrer si la recherche publique était à nouveau considérée

comme essentielle pour le pays. La présentation du projet de loi de finances pour 2005 montre qu'il n'en est rien. Si le gouvernement a cédé le 7 avril, c'est bien sous la pression du mouvement. Il tente maintenant de récupérer la mise.

En effet, le budget 2005 ne prévoit aucune création d'emploi. S'il apparaît 550 créations de postes statutaires pour les EPST et 1000 postes pour l'enseignement supérieur, ce sont, de fait, des régularisations de l'accord du 7 avril, au titre de l'année 2004. Rien n'est proposé au titre de l'année 2005.

Concernant les crédits, le gouvernement annonce un milliard supplémentaire, composé de 356 millions pour le BCRD (budget civil de recherche et développement), 350 millions pour l'Agence nationale de la recherche et 300 millions au titre du crédit d'impôt recherche dont on sait par expérience qu'il ne sert pas obligatoirement à subventionner la Recherche et le Développement dans le privé puisque aucun contrôle n'est pratiqué sur l'utilisation réelle de ce crédit d'impôt.

Ce milliard ne se traduira pas par un milliard de dépenses supplémentaires pour la recherche :

- les 356 millions «en plus» pour le BCRD ne représentent qu'une partie du rattrapage des 618 millions de pertes accumulées entre 2002 et 2004,
- on ne peut qu'avoir les plus grands doutes quant aux destinations finales des 350 millions versés à la nouvelle agence dont nous critiquons a priori le bien-fondé : encore un peu plus d'obscurité et d'éparpillement dans l'argent public destiné, en principe à la recherche... Il est possible qu'une partie de cette somme soit utilisée pour abonder le

capital des Fondations et, de ce fait, ne soit pas directement mobilisable pour de nouvelles dépenses de recherche,

- les 300 millions supplémentaires pour le crédit d'impôt recherche ne correspondent pas, non plus, à de nouvelles dépenses de recherche, mais sont un cadeau fiscal DE PLUS aux entreprises.

En 2003, la France a dépensé 34 milliards d'euros pour la recherche publique et privée, tant civile que militaire. Pour atteindre les 3% du PIB en 2010, ces dépenses devraient croître de 3 milliards par an. Au soi-disant milliard de l'État, les entreprises devraient donc ajouter, au moins, 2 milliards supplémentaires. Tel ne sera pas le cas. Il faut savoir que les investissements financiers du privé pour la recherche

ont baissé en 2003. Il n'y a aucune raison qu'ils s'accroissent brutalement en 2005.

Face à cette politique d'abandon du gouvernement, la CGT-INRA comme les autres syndicats de la recherche appelle tous ceux qui travaillent dans le secteur public de la recherche quel que soit leur statut professionnel (ITA, CDD, chercheurs, thésards, etc.) à se mobiliser à nouveau pour la défense du service public de recherche et d'enseignement supérieur.

D'ors et déjà nous appelons à signer la pétition ci-jointe qu'un millier d'entre vous ont déjà signé. D'autres initiatives en liaison avec les autres syndicats sont en préparation.

.....

Nous, soussignés, réaffirmons notre attachement à un service public de recherche scientifique agronomique, ce qui signifie :

· **Le maintien d'un Etablissement Public Scientifique et Technologique, l'INRA, au service de tous**, avec un financement public direct, continu et suffisant qui lui garantisse sur le long terme :

- les moyens de fonctionner de manière indépendante,
- l'impartialité de ses travaux.

· **Ses personnels doivent donc être permanents titulaires de la Fonction Publique d'Etat**, la précarité ne pouvant que fragiliser la durabilité et la fiabilité de nos travaux. Après le rétablissement effectif des 550 postes supprimés en 2004, cela implique a minima le recrutement de titulaires sur tous les postes à libérer par départs en retraite dans les prochaines années.

Nous réaffirmons la pluralité des missions de l'INRA. Notre Institut ne saurait être mis au service de lobbies économiques. **L'INRA doit garder son caractère national incluant un maillage du territoire avec une cohérence scientifique, sans concurrence entre les centres de recherche**, en métropole comme dans les territoires d'Outremer. De même, la cohérence des équipes de recherche est contradictoire avec l'instauration d'un quelconque salaire au mérite, quelle que soit la catégorie ou le lieu de travail.

Le principal objet de l'INRA doit être le développement des connaissances et la poursuite des recherches en lien avec sa spécificité agronomique.

	NOM	PRENOM	LABO, SERVICE, ou UNITE	VILLE	SIGNATURE
1					
2					
3					
4					
5					

Signatures à faxer à :

- M. d'Aubert, Ministre délégué à la Recherche FAX : 01.55.55.83.67
- Mme Guillou, Présidente Directrice Générale de l'INRA FAX : 01.42.75.90.55
- Et au secrétariat administratif de la CGT-INRA FAX : 01.39.02.14.50